

REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION  
**COMPTE-RENDU**  
Vendredi 10 décembre 2021

**ASSISTAIENT – Collège public : 5 représentants**

Structure	Représentant	Nom
SPM	TITULAIRE	ALBRIEUX Alexandre
CC Porte de Maurienne	TITULAIRE	DEMONNAZ Jacky
CC Haute Maurienne Vanoise	TITULAIRE	FINAS Christian
CC 3CMA	TITULAIRE	VAILLAUT Eric
Département de la Savoie	SUPPLEANT	PROVOST Patrick

**ASSISTAIENT – Collège privé : 1 représentant**

Structure	Représentant	Nom
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence

**ASSISTAIENT EGALEMENT : 1 personne**

Structure	Représentant	Nom
SPM	EQUIPE LEADER	NGUYEN Myriam

**ETAIENT EXCUSES : 17 personnes**

Structure	Représentant	Nom
CC 4C	SUPPLEANTE	RANCUREL Marie-France
CCMG	SUPPLEANT	JUILLARD Bernard
CONSEIL REGIONAL	VP AURA & DEPUTEE	BONNIVARD Emilie
CHAMBRE D'AGRICULTURE	SUPPLEANT	SCHOCH Martin
UNIONS COMMERCIALES & ARTISANALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
INDIVIDUEL / KOKOCINELLE	TITULAIRE	HILAIRET Gwenaël
CONSEIL REGIONAL	CHARGEES DE MISSION	SAUVIGNET Marilynne
GDA MOYENNE MNE	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIERES	TITULAIRE SUPPLEANT	MOLLARET Guy Anaïs PELLICIER
ABATTOIR DE MAURIENNE	SUPPLEANT	FALCOZ Denis
CMA73	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
AURA ENTREPRISES	TITULAIRE SUPPLEANTE	PARIS Florian CERUTTI Virginie
INDIVIDUEL	TITULAIRE	REYNAUD Jean Michel
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	ROUX Daniel
CONSEIL DEPARTEMENTAL	CHARGEES DE MISSION	COGNET Sylvie

**7 personnes étaient présentes au Comité de Programmation du 10 décembre 2021.**

**6 ayant voix délibérante (soit 32% des membres ayant voix délibérante) dont 1 appartenant au Collège Privé (16 % des votants de la séance).**

⇒ **Principe du double quorum non respecté.**

Les conditions météorologiques (fortes chutes de neige) ont empêché plusieurs personnes de se déplacer. Dans cette situation, monsieur **Alexandre ALBRIEUX**, Président du GAL Maurienne, Vice-Président au Syndicat du Pays de Maurienne en charge de l'agriculture, **annule la séance et sollicite l'autorisation de l'autorité de gestion pour avoir recours à une consultation écrite** afin de procéder aux sélections et programmation prévus à l'ordre du jour.

L'autorisation est accordée et mis en place le jour même.

Les points d'actualités à l'ordre du jour ne nécessitant pas de délibération ont été rapidement abordés.

1. Programmation 2023-2027 : le courrier de la Région du 1<sup>er</sup> décembre 2021
2. Mesure 19.3 : organisation du séminaire de clôture du projet de coopération
3. Suivis des demandes d'aide en cours
4. Point rapide sur la restauration collective en Maurienne
5. Report de la réunion annuelle du GAL 2021 à 2022.
6. Prochains RDV

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation, le courrier de la Région AURA du 1<sup>er</sup> décembre, le courrier de réponse du Syndicat de Pays de Maurienne, programme du séminaire de clôture du projet de coopération.

### **1. Programmation 2023-2027 : le courrier de la Région du 1er décembre 2021**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021 la Région a adressé un courrier d'information à l'ensemble des GAL LEADER d'Auvergne Rhône Alpes afin de préciser les modalités de candidature LEADER pour la prochaine programmation européenne 2023-2027.

Ce courrier stipule qu'au regard de la baisse de dotation de l'enveloppe du FEADER d'une part, de la volonté de rationaliser et de simplifier la gestion du programme d'autre part, la Région Auvergne Rhône Alpes appelle au regroupement des territoires LEADER et réduit le nombre de GAL LEADER 2023-2027 au nombre de 12, soit un GAL par département.

Dès réception de ce courrier, M. Durbet, Président du SPM et M. Albrieux, Vice-président à l'agriculture au SPM et Président du GAL Maurienne, ont adressé une réponse à M. TAITE, Vice-président de la Région AURA délégué à l'agriculture. Il est question de la surprise, de l'incompréhension et de la sidération engendrées à la réception de cette annonce.

Les membres du comité de programmation présents ont partagé ces sentiments :

- Aucune discussion ni concertation ne laissait présager une telle décision
- La définition d'enjeux communs de développement rural à l'échelle de la Savoie est en contradiction avec la diversité et les spécificités des territoires qui composent le département
- Cette proposition est jugée brutale et allant à l'encontre des principes fondateurs des programmes LEADER.

Le comité de programmation restera attentif à la suite des annonces régionales prévu pour janvier 2021.

## 2. Mesure 19.3 : organisation du séminaire de clôture du projet de coopération

---

Le séminaire de clôture de l'étude sur la valorisation des produits de montagne aura lieu le jeudi 16 décembre à Salbertrand. Départ en car organisé depuis St Jean de Maurienne, 10 inscrits. 40 aine de participants au total.

Il s'agit de réunir élus et acteurs privés du tourisme, de l'agriculture, de la transformation et de la distribution autour de la spécificité des produits agricoles de montagne et notamment de leur valorisation.

Le programme est joint à ce présent compte-rendu.

## 3. Suivis des demandes d'aide en cours

---

Au 10 décembre 2021, 11 demandes d'aide sont en cours :

- 8 projets privés dont 3 accusés de réception
- 3 projets publics : 2 des projets publics concernent la restauration collective

## 4. Point rapide sur la restauration collective en Maurienne

---

La chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc réalise actuellement un diagnostic du fonctionnement de la restauration collective à l'échelle de la vallée de la Maurienne. Les résultats sont attendus pour avril 2022.

Dans l'état actuel de nos connaissances, à moyen terme, en Maurienne, il y aura **5 cuisines centrales publiques** : 3 équipements de communauté de communes (Porte de Maurienne, 3CMA et Haute Maurienne Vanoise), un atelier culinaire départemental pour les 5 collèges de la vallée, une cuisine pour les hôpitaux de Modane et St Jean de Maurienne.

Actuellement l'association Deltha Savoie, structure d'accompagnement et d'insertion par le travail de personnes handicapées est en charge de la préparation et de la livraison de repas pour la communauté de communes du Canton de la Chambre.

Le secteur de Maurienne Galibier travaille avec Api restauration, une entreprise iséroise.

Pour le secteur de la petite enfance, le LEADER a subventionné un traiteur qui s'est spécialisé dans la préparation et la livraison de repas à destination des crèches.

**La diversité des situations et la multiplication des projets d'équipements intercommunaux interrogent la structuration de ce service à l'échelle de la vallée. Comment rationaliser la dépense publique ? Des complémentarités sont-elles envisageables ? de quels types (périmètre, type de livraison, fonctionnement, etc) ?**

## 5. Report de la réunion annuelle du GAL 2021 à 2022.

---

La réunion du GAL 2021 est reporté en 2022. Les travaux et projets en cours auront abouti.

Nous pourrions proposer une rencontre autour de :

- L'état des lieux du fonctionnement de la restauration collective de la Maurienne réalisé par la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc
- Résultats de l'étude prospective agricole de Porte de Maurienne
- Enquêtes sur l'alimentation et les besoins des familles réalisées par l'IREPS sur les secteurs de la 3CMA et de Porte de Maurienne.

## 6. Questions diverses et prochains rendez-vous

---

- Coopération transfrontalière : 16 décembre : événement de clôture à OULX
- Comité de programmation /Comité technique LEADER : date à venir janvier 2022

## PAR CONSULTATION ECRITE :

- Emission le vendredi 10 décembre 2021- vote via un questionnaire en ligne
- Date limite pour voter : vendredi 24 décembre 2021

13 participants, 12 votes valides : 6 membres du collège public et 6 membres du collège privés.

Structure	Représentant	Nom
<b>COLLEGE PUBLIC</b>		
SPM	TITULAIRE	ALBRIEUX Alexandre
CC Porte de Maurienne	TITULAIRE	DEMONNAZ Jacky
CC Canton de la Chambre	TITULAIRE	BONNIVARD Pierre Yves
CC Haute Maurienne Vanoise	TITULAIRE SUPPLEANT	FINAS Christian CHEMIN François
CC 3CMA	TITULAIRE	VAILLAUT Eric
CC Maurienne Galibier	SUPPLEANT	JUILLARD Bernard
<b>COLLEGE PRIVE</b>		
CMA73	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
GDA Moyenne Mne	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
UNIONS COMMERCIALES & ARTISANALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
INDIVIDUEL / KOKOCINELLE	TITULAIRE	HILAIRET Gwenaël
INDIVIDUEL	TITULAIRE	REYNAUD Jean Michel

## 7. Sélection de projets

CRITERES DE SELECTION		S. NOTTER Le Bistro d'Oe	Y. BOUTTAZ Chez Marcel et Fonsine	Maurienne Tourisme	La Maurienne dans l'assiette
A	Niveau d'intégration dans les objectifs du programme	2	2	3	3
B	Efficience du projet	2	2	3	2
C	Logique de mise en réseau	3	2	3	3
D	Respect l'environnement et valorisation ressources	2	2	3	3
E	Les pratiques novatrices	2	2	3	3
F	Rentabilité & viabilité économique	2	2	2	nc
G	Origine de la matière 1ère (0 disqualifiant si 0 au critère H)	3	2	3	nc
H	Commercialisation (0 disqualifiant si 0 au critère G)	2	2	2	nc
F	Sens et qualité de l'action de sensibilisation	nc	nc	nc	3
<b>Note finale</b>		18/24	16/24	22/24	17/18
Remarque		<b>Projet sélectionné</b> 12 votants Dont 6 privés	<b>Projet sélectionné</b> 12 votants Dont 6 privés	<b>Projet sélectionné*</b> 11 votants Dont 6 privés	<b>Projet sélectionné**</b> 11 votants Dont 6 privés

\* Abstention de M. VINCENDET car dossier porté par la Maurienne tourisme

\*\* Abstention de M. PERSONNAZ car il est Président de l'association La Maurienne dans l'Assiette

## 8. Programmation

Le comité de programmation vote à l'unanimité le montant de FEADER suivant

**Fiche action 2 : commercialisation**

Montant programmé ce jour : **25 374,96 €** de FEADER

Projet : Equipements complémentaires à la cuisine centrale

Porteur : CIAS Haute Maurienne Vanoise

Cofinancement : Etat via la DSIL

**PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION**  
**Fin janvier 2022 – date à définir**



Alexandre ALBRIEUX  
Président du GAL Maurienne  
Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne